

RÉSULTATS

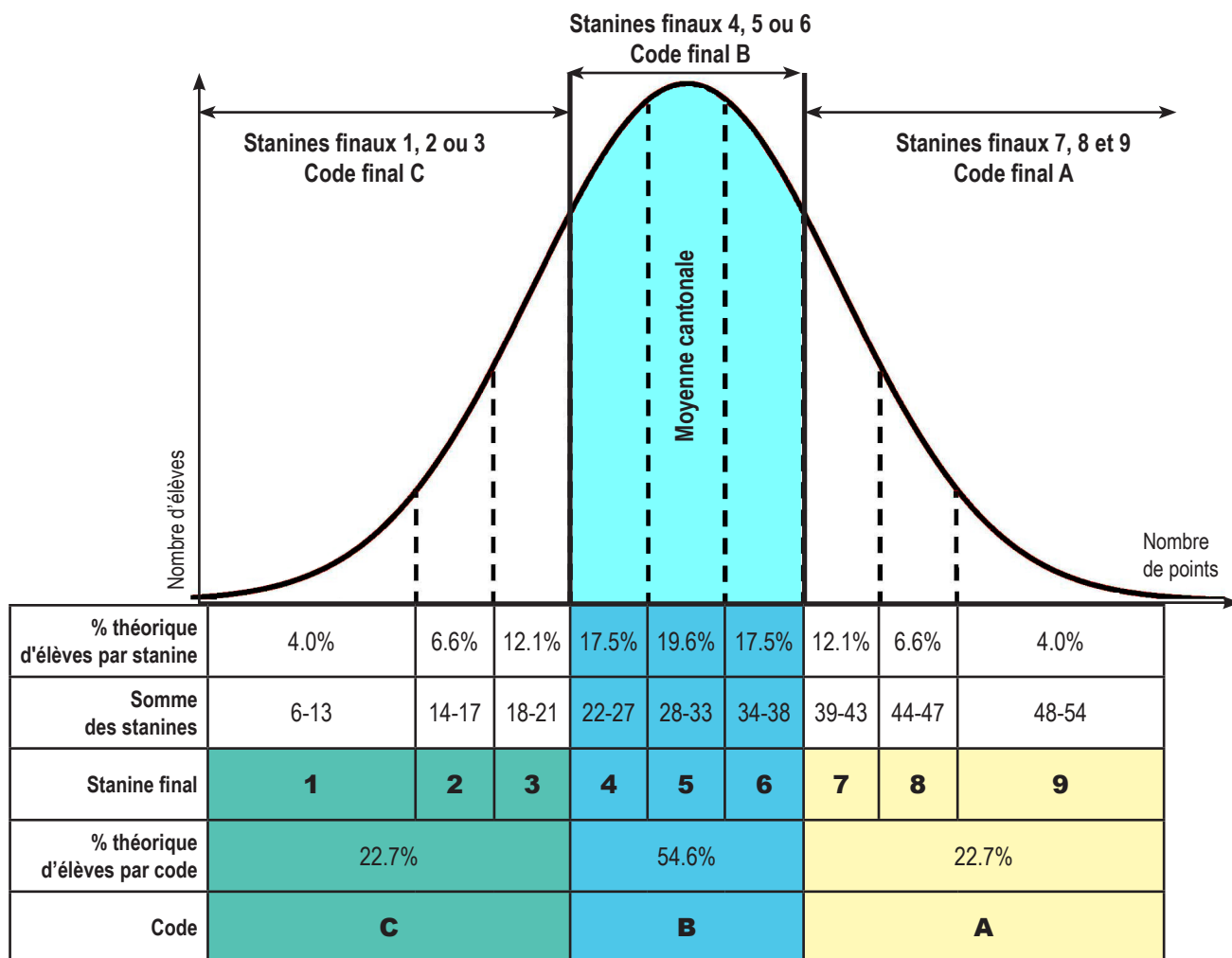
(Année scolaire 2013-2014)

L'objectif de ces épreuves d'orientation consiste à répartir les élèves en fonction des résultats obtenus aux épreuves effectuées à conditions de traitement égales. La distribution des résultats correspond à la répartition des effectifs des élèves en fonction du nombre de points obtenus aux épreuves. Des plages de points, fixées selon des proportions d'effectifs issues d'une division par 9 de la loi normale, forment alors les stanines.

Un stanine est une note normalisée de 1 à 9, attribué sur la base d'un barème établi à partir de la réussite des élèves à l'épreuve. Ces neuf plages sont établies pour répartir les individus en fonction de la position qu'ils occupent au sein d'une distribution de résultats.

La détermination d'un stanine ne dépend donc pas d'une moyenne ou d'un pourcentage du nombre de points obtenu à une épreuve mais elle correspond à une répartition des résultats obtenus par les élèves sur un ensemble de 9 plages de points.

Chaque épreuve reçoit un stanine. Le calcul du stanine final se base sur une normalisation de la distribution de la somme des stanines obtenus aux épreuves des sessions 1 et 2, l'allemand comptant double. Le résultat de cette somme est réparti à nouveau sur un ensemble de 9 plages et débouche sur le code final correspondant.



EXEMPLE:

RÉSULTATS	ECOR I	ECOR II	TOTAL
FRANÇAIS	4	3	7
MATHÉMATIQUES	5	6	11
ALLEMAND (COMPTE DOUBLE)			10
		SOMME DES STANINES	28
		STANINE FINAL	5
		CODE	B

Neuchâtel, 2 décembre 2013

Aux parents de
Dupont Axel
8OR1 - Classe de Marie Durand
EON

Résultats des épreuves cantonales d'orientation, 1^{ère} session

Madame, Monsieur,

Votre enfant a passé la première session des épreuves cantonales d'orientation les 7 et 8 novembre 2013.

Ses résultats sont les suivants:

Français : **94** points sur **128** note normalisée : **5**
(Moyenne cantonale : 90.2 points)

Mathématiques : **45** points sur **82** note normalisée : **4**
(Moyenne cantonale: 51.9 points)

La note normalisée est de 1 pour le moins bon résultat et de 9 pour le meilleur.

Nous vous rappelons qu'une seconde session d'épreuves cantonales d'orientation aura lieu les 6, 7 et 8 mai 2014.

Si vous souhaitez consulter les épreuves effectuées par votre enfant, nous vous invitons à vous adresser au secrétariat de son collège, dans les trois jours ouvrables, après réception de cette lettre, ou à vous conformer aux instructions que le secrétariat vous communiquera.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site www.rpn.ch/ecor

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Annick Challet Jeanneret

Collaboratrice Scientifique

Neuchâtel, 2 juin 2014

Aux parents de
Dupont Axel
8OR1 - Classe de Marie Durand
EON**Résultats des épreuves cantonales d'orientation, 2^e session**

Madame, Monsieur,

Votre enfant a passé la deuxième session des épreuves cantonales d'orientation les 5, 6 et 7 mai 2014.

Ses résultats sont les suivants :

Français :	94 points sur 128 (Moyenne cantonale : 90.2 points)	note normalisée : 5
Allemand :	92 points sur 133 (Moyenne cantonale : 82.5 points)	note normalisée : 6
Mathématiques :	45 points sur 82 note normalisée : (Moyenne cantonale : 51.9 points)	4

Ils complètent les résultats obtenus à la première session :

Français : **5****Mathématiques :** **4**L'ensemble donne un résultat final et global de : **5**Il correspond au code : **B**

Ce résultat final n'est pas une moyenne mais une note normalisée (la note 1 correspond au moins bon résultat et la note 9 au meilleur) à partir de la somme de tous les résultats. L'allemand n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve lors de la première session, le résultat de la deuxième session a été pris en compte deux fois. L'orientation de votre enfant en section de maturités, moderne ou préprofessionnelle sera également déterminée par les codes A, B ou C obtenus aux deux autres critères, soit aux notes scolaires de fin d'année et au préavis du conseil de classe.

Si vous souhaitez consulter les épreuves effectuées par votre enfant, nous vous invitons à vous adresser au secrétariat de son collège dans les trois jours ouvrables après réception de cette lettre, ou à vous conformer aux instructions qu'il vous communiquera.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site www.rpn.ch/ecor.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Annick Challet Jeanneret

Collaboratrice Scientifique